

L O N Z A

21-Oct-2010

2010-4024

GLYCOSERVE II

Pour la préparation ou le reconditionnement
SOLUTION
AGENT DE CONSERVATION

GARANTIE :

1,3-Bis(hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoïne	33.2%
1-(hydroxyméthyl)5,5-diméthylhydantoïne	31.5%

ATTENTION - IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N° D'ENREGISTREMENT : 27024 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU : _____ kg

Fabricant :

Lonza Inc.
90 Boroline Road
Allendale NJ 07401
201-316-9200

Agent au Canada :

Produits Chimiques CCC Itée
80 Scarsdale Road
Don Mills ON M3B 2R7
416 449-7750

MODE D'EMPLOI : GLYCOSERVE^{MD} II est un produit technique à utiliser dans la préparation et le reconditionnement. Les fabricants de pesticides doivent enregistrer leurs propres produits en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. ATTENTION : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume du produit. Ne pas envoyer dans les yeux. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants de protection contre les agents chimiques lors de la manipulation du concentré. S'il y a une possibilité de brumisation pendant la manutention, porter un appareil de protection respiratoire muni d'un filtre pour brumes chimiques. Du formaldéhyde peut être relâché dans l'atmosphère pendant l'utilisation du produit. Assurez-vous que la concentration de formaldéhyde dans l'air ne dépasse pas les niveaux d'exposition établis par les autorités de santé et sécurité au travail de votre territoire de compétence (par ex. contrôle technique, surveillance). Si les valeurs dépassent ce niveau, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune aquatique. Ne pas déverser ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les rivières ou les étangs.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation , Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA lors de la visite chez le médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traitement selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

Les fabricants de pesticides canadiens qui utilisent ce produit devraient éliminer le produit et les contenants non désirés conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de détails et de renseignements sur le nettoyage à la suite de déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

À L'ATTENTION DE L'USAGER : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.